

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## CUROX® CC-P3

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.03.2023
3.3	13.03.2024	600000000031	Date de la première version publiée: 09.06.2016

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : CUROX® CC-P3

Numéro d'Enregistrement REACH : 01-0000018981-62-0000

Nom de la substance : Poly-1 ,4-diisopropylbenzène

No.-CE : 449-400-0

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : initiateurs de polymérisation, Ignifugeant

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : United Initiators GmbH  
Dr.-Gustav-Adolph-Str. 3  
82049 Pullach

Téléphone : +49 / 89 / 74422 – 0

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : contact@united-in.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 1 72 11 00 03

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 4 H413: Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Mentions de danger : H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aqua-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## CUROX® CC-P3

Version 3.3 Date de révision: 13.03.2024 Numéro de la FDS: 600000000031 Date de dernière parution: 09.03.2023  
Date de la première version publiée: 09.06.2016

tiques.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
**Élimination:**  
P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Nom de la substance : Poly-1 ,4-diisopropylbenzène  
No.-CE : 449-400-0  
Nature chimique : Solide organique

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE	Concentration (% w/w)	Facteur M, SCL, ATE
Poly-1 ,4-diisopropylbenzène	25822-43-9 449-400-0	<= 100	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## CUROX® CC-P3

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.03.2023
3.3	13.03.2024	600000000031	Date de la première version publiée: 09.06.2016

---

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- |                                 |   |   |
|---------------------------------|---|---|
| Conseils généraux               | : | Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.<br>Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.<br>S'éloigner de la zone dangereuse.<br>Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.<br>Ne pas laisser la victime sans surveillance.            |
| Protection pour les secouristes | : | Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés   |
| En cas d'inhalation             | : | En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.<br>En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.<br>En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.<br>Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. |
| En cas de contact avec la peau  | : | Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.<br>En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.<br>Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  |
| En cas de contact avec les yeux | : | Enlever les lentilles de contact.<br>Protéger l'oeil intact.<br>Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.  |
| En cas d'ingestion              | : | Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.<br>Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.   |

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- |         |   |   |
|---------|---|---|
| Risques | : | Le contact de la poussière avec les yeux peut provoquer une irritation mécanique. |
|---------|---|---|

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- |            |   |   |
|------------|---|---|
| Traitement | : | Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint. |
|------------|---|---|

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- |                                |   |  |
|--------------------------------|---|--|
| Moyens d'extinction appropriés | : | Pulvérisateur d'eau<br>Mousse résistant à l'alcool<br>Dioxyde de carbone (CO2) |
|--------------------------------|---|--|

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## CUROX® CC-P3

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.03.2023
3.3	13.03.2024	600000000031	Date de la première version publiée: 09.06.2016

---

Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

Information supplémentaire : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter la formation de poussière. Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## CUROX® CC-P3

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.03.2023
3.3	13.03.2024	600000000031	Date de la première version publiée: 09.06.2016

---

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Nettoyer immédiatement les déversements. Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utiliser beaucoup d'eau. Enlever avec un absorbant inerte. Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la section CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Conseils pour une manipulation sans danger : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver à fond après manipulation. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les contenants : Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pour plus d'informations, se référer à la fiche technique du produit.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## CUROX® CC-P3

Version 3.3      Date de révision: 13.03.2024      Numéro de la FDS: 600000000031      Date de dernière parution: 09.03.2023  
Date de la première version publiée: 09.06.2016

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Poly-1,4-diisopropylbenzène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	10 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	100 mg/kg p.c./jour

#### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Poly-1,4-diisopropylbenzène	Eau douce	0,001 mg/l
	Eau de mer	0,001 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,001 mg/l
	Sédiment d'eau douce	310 mg/kg
	Sédiment marin	310 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	30 mg/l
	Sol	61,8 mg/kg

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

##### Mesures d'ordre technique

Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail

##### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.  
Veillez à respecter toutes les exigences locales et/ou nationales applicables en sélectionnant des mesures de protection destinées à un travail spécifique.  
Veillez toujours porter des lunettes de protection lorsqu'on ne peut exclure un risque de contact du produit avec les yeux par inadvertance.  
Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Porter des lunettes de protection appropriées, et en cas de risque de giclement, protéger également le visage si nécessaire.

L'équipement doit être conforme à l'EN 166

Protection des mains  
Matériel : caoutchouc butyle  
Délai de rupture : 480 min  
Épaisseur du gant : 0,47 mm

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## CUROX® CC-P3

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.03.2023
3.3	13.03.2024	600000000031	Date de la première version publiée: 09.06.2016

---

Directive : L'équipement doit être conforme à l'EN 374

Matériel : Caoutchouc nitrile

Délai de rupture : 480 min

Épaisseur du gant : 0,40 mm

Directive : L'équipement doit être conforme à l'EN 374

Remarques : Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront obtenues du fournisseur de gants de sécurité. Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection de la peau et du corps : Choisissez des vêtements de protection appropriés sur base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel d'exposition locale  
Des vêtements supplémentaires doivent être utilisés selon la tâche à accomplir (des manchons, un tablier, des gants à manchette, une combinaison jetable, par exemple) afin d'éviter les surfaces exposées de la peau.  
Porter selon besoins:  
Tenue de protection antistatique ignifuge.

Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.  
Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 141)

Filtre de type : Filtre de type P

Mesures de protection : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## CUROX® CC-P3

Version 3.3      Date de révision: 13.03.2024      Numéro de la FDS: 600000000031      Date de dernière parution: 09.03.2023  
Date de la première version publiée: 09.06.2016

---

État physique : flocons

Couleur : De blanc à jaune clair

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point de fusion/point de congélation : 122 - 215 °C (1.013 hPa)

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : > 295 °C (994 hPa)

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Limite d'explosivité, supérieure  
Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Limite d'explosivité, inférieure  
Donnée non disponible

Point d'éclair : Non applicable

Température d'auto-inflammation : non déterminé

pH : La substance / Le mélange est non soluble (à l'eau)

Viscosité

    Viscosité, dynamique : Non applicable

    Viscosité, cinématique : Non applicable

Solubilité(s)

    Hydrosolubilité : < 0,001 g/l (20 °C)  
insoluble

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## CUROX® CC-P3

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.03.2023
3.3	13.03.2024	600000000031	Date de la première version publiée: 09.06.2016

---

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 9,2 (20 °C) La valeur est calculée.
Pression de vapeur	:	< 0,0013 hPa (25 °C)
Densité relative	:	env. 1,02 (23 °C)
Densité	:	non déterminé
Masse volumique apparente	:	env. 400 kg/m <sup>3</sup> (20 °C)
Densité de vapeur relative	:	non déterminé
Caractéristiques de la particule	:	
Taille des particules	:	non déterminé
Répartition de la taille des particules	:	Donnée non disponible
Empoussiérage	:	Éviter la formation de poussière.
Forme	:	non déterminé
Crystallinité	:	Non applicable
Traitement de surface /Revêtements	:	Non applicable

### 9.2 Autres informations

Explosifs	:	Non explosif Éviter la formation de poussière.
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## CUROX® CC-P3

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.03.2023
3.3	13.03.2024	600000000031	Date de la première version publiée: 09.06.2016

---

Substances et mélanges autoréactifs	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-réactif.
Auto-inflammation	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme pyrophorique.
Substances auto-échauffantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-échauffant.
Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables	:	La substance ou le mélange n'émet pas de gaz inflammables au contact de l'eau.
Explosibles désensibilisés	:	Non applicable
Taux d'évaporation	:	Non applicable

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

Non applicable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## CUROX® CC-P3

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.03.2023
3.3	13.03.2024	600000000031	Date de la première version publiée: 09.06.2016

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie et de décomposition, des gaz et vapeurs irritants, caustiques, inflammables, nuisibles à la santé/ toxiqu

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 423  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

#### Composants:

##### **Poly-1 ,4-diisopropylbenzène:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 423  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

#### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Produit:

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## CUROX® CC-P3

Version 3.3      Date de révision: 13.03.2024      Numéro de la FDS: 600000000031      Date de dernière parution: 09.03.2023  
Date de la première version publiée: 09.06.2016

---

### Composants:

#### **Poly-1 ,4-diisopropylbenzène:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

#### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Produit:

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

### Composants:

#### **Poly-1 ,4-diisopropylbenzène:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

#### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

##### **Sensibilisation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Sensibilisation respiratoire**

N'est pas classé en raison du manque de données.

### Produit:

Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### Composants:

#### **Poly-1 ,4-diisopropylbenzène:**

Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

#### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

N'est pas classé en raison du manque de données.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## CUROX® CC-P3

Version 3.3      Date de révision: 13.03.2024      Numéro de la FDS: 600000000031      Date de dernière parution: 09.03.2023  
Date de la première version publiée: 09.06.2016

---

### **Produit:**

Génotoxicité in vitro : Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif

Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

### **Composants:**

#### **Poly-1 ,4-diisopropylbenzène:**

Génotoxicité in vitro : Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif

Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

### **Cancérogénicité**

N'est pas classé en raison du manque de données.

### **Toxicité pour la reproduction**

N'est pas classé en raison du manque de données.

### **Composants:**

#### **Poly-1 ,4-diisopropylbenzène:**

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat  
Voie d'application: par voie orale (gavage)  
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 1.000 Poids corporel mg / kg  
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 1.000 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 421

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 1.000 Poids corporel mg / kg  
Toxicité pour le développement: NOAEL: 1.000 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

N'est pas classé en raison du manque de données.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

N'est pas classé en raison du manque de données.

### **Toxicité à dose répétée**

### **Produit:**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## CUROX® CC-P3

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.03.2023
3.3	13.03.2024	600000000031	Date de la première version publiée: 09.06.2016

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOAEL : 1.000 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 90 d  
Méthode : OCDE ligne directrice 408

### Composants:

#### **Poly-1 ,4-diisopropylbenzène:**

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOAEL : 1.000 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 90 d  
Méthode : OCDE ligne directrice 408

### **Toxicité par aspiration**

N'est pas classé en raison du manque de données.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### **Information supplémentaire**

#### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## CUROX® CC-P3

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.03.2023
3.3	13.03.2024	600000000031	Date de la première version publiée: 09.06.2016

---

- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.
- NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): > 300 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

### Évaluation Ecotoxicologique

- Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

### Composants:

#### **Poly-1,4-diisopropylbenzène:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.
- NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): > 300 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## CUROX® CC-P3

Version 3.3      Date de révision: 13.03.2024      Numéro de la FDS: 600000000031      Date de dernière parution: 09.03.2023  
Date de la première version publiée: 09.06.2016

---

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Produit:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Méthode: OCDE ligne directrice 301B

#### Composants:

##### **Poly-1,4-diisopropylbenzène:**

Biodégradabilité : Résultat: non dégradé rapidement  
Méthode: OCDE ligne directrice 301B

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### **Poly-1,4-diisopropylbenzène:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 9,2 (30 °C)

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## CUROX® CC-P3

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.03.2023
3.3	13.03.2024	600000000031	Date de la première version publiée: 09.06.2016

règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.  
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
  
Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

Emballages contaminés : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.  
Vider les restes.  
Eliminer comme produit non utilisé.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## CUROX® CC-P3

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.03.2023
3.3	13.03.2024	600000000031	Date de la première version publiée: 09.06.2016

---

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.4 Groupe d'emballage

ADN	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Cargo)	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Passager)	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la : Non applicable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## CUROX® CC-P3

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.03.2023
3.3	13.03.2024	600000000031	Date de la première version publiée: 09.06.2016

---

mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. : Non applicable

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Non applicable

Surveillance médicale renforcée (R4624-23) : Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI (TW) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

ENCS (JP) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

ISHL (JP) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance. Pour de plus amples informations, voir eSDS.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## CUROX® CC-P3

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.03.2023
3.3	13.03.2024	600000000031	Date de la première version publiée: 09.06.2016

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Information supplémentaire

- Autres informations : Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit. Ces instructions de sécurité s'appliquent aussi aux emballages vides qui peuvent contenir encore des résidus du produit. Les risques sur l'étiquette s'appliquent aussi aux résidus dans le conteneur.
- Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

#### Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règle-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## CUROX® CC-P3

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.03.2023
3.3	13.03.2024	600000000031	Date de la première version publiée: 09.06.2016

---

ment concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECl - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR